

COMMUNIQUE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION ET DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION D'ILE-DE-FRANCE 15 DÉCEMBRE 2020

Bien-être des équidés et sortie des équidés pendant le couvre-feu

Suite aux dernières annonces gouvernementales et à compter du mardi 15 décembre, les déplacements sont autorisés entre 6h et 20h.

L'accueil des cavaliers se poursuit dans le cadre des règles sanitaires en vigueur.

Parmi les évolutions principales, le retour des mineurs dans les équipements sportifs clos et couverts avec une pratique encadrée dans un ERP de type X est autorisé à partir du 15 décembre.

Toutefois, en raison de la mise en place du couvre-feu, tous les établissements équestres devront être fermés à 20h00.

La FFE et le CREIF ont repris les discussions avec les autorités pour sortir les équidés après 20h00, notamment pour les propriétaires et les cavaliers adultes qui ont des obligations professionnelles en journée.

Ces discussions, au regard de la situation du couvre-feu, sont plus complexes que celles du confinement de ces dernières semaines.

Il s'agit notamment de poursuivre l'application du protocole FFE du 10 novembre 2020 pour les adultes qui assurent la sortie des équidés après 20 heures.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Toutes les équipes de la Fédération et du Comité Régional sont une nouvelle fois mobilisées pour faire valoir la nécessité de sortir nos chevaux pour assurer leur bien-être.

Serge Lecomte
Président de la Fédération
Française d'Équitation



Emmanuel Feltesse
Président du Comité Régional
D'Équitation d'Ile-de-France

